



Rendez-vous avec
les services périscolaires municipaux

SAISON CULTURELLE



LES PERCHÉES CONCERT POLY-FAUNIQUE Samedi 1^{er} avril

Espace Évasion B. Douard - 20h30



SALON DE L'AQUARELLE Du 13 au 20 mai

Espace Évasion B. Douard
Gratuit



D'YOU CALL THE POLICE ? CONCERT

Samedi 27 mai

Espace Évasion B. Douard - 20h30

Pour les concerts : Plein tarif : 6€ / Moins de 18 ans, étudiant, demandeur d'emploi : 4€ / Tarif Sortir : 2€ / Gratuit pour les moins de 12 ans

DATES À RETENIR

Réunion publique

■ Budget participatif "Biodiversité"

Mardi 11 avril

Salle du Conseil municipal - 19h

Conseiller numérique

■ Permanence

21 avril

Prendre rendez-vous auprès de la Mairie
au 02 99 68 83 88

Médiathèque L'Embarc@dère

■ Printemps du Monde- Asie Jusqu'au 22 avril

- Puzzle collaboratif du temple d'Angkor Wat (Cambodge), pour ados-adultes

- Marques pages à colorier "destination Japon", pour tous.

- Livre et jeu de piste "À la recherche des Tanukis !"

Les esprits de la nature japonais se réveillent... Venez les découvrir, et connaître votre animal totem.

Animation pour tous, sur votre smartphone ou avec notre tablette.

- Exposition de 12 peintures sur l'Asie

■ Bébé lit

Samedi 8 avril

Durée : 20 minutes / Pour les 0-3 ans accompagnés d'un parent

Association Les Bons amis

■ Randonnées pédestres

4 et 11 avril - 1h15 ou 2h

Départ 14h, Espace Évasion

■ Gymnastique préventive santé

7, 14, 21 et 28 avril

Salle Houat - 11h à 12h

■ Atelier mémoire

11 avril

Salle Hoëdic - 9h30 à 11h30

■ Tête de veau

14 avril à Cordroc

■ Fête de l'amitié

20 avril à Acigné

ÉTAT CIVIL

Naissances

Rysnah Soudjoudane - 21/02

Soan Tra - 02/03

Paula Thépault - 18/03

Décès

Annette Régent D'Haucourt - 13/03

Pacs

Nathalie Galais et Benoît Lebras - 24/03

Benjamin Bardy et Pauline Le Penven - 24/03

Sommaire

■ Infos municipales - P4

- Services périscolaires
- Donner une nouvelle vie et de nouveaux usages au patrimoine montgermontais
- PLUi : réglementation clôtures
- Budget participatif

■ En route vers les jeux - P9

- 1 mois / 1 discipline : le football

■ Enfance-Jeunesse - P10

- Écoles Gérard Philippe
- École Notre dame

■ Vie associative - P11

- Dojo
- Basket
- Volley
- Tennis
- Hand
- Air Haleur

■ Vie économique - P15

- Massage shiatsu
- Micro-crèche



Dans ce nouveau numéro d'Autour de la Motte, nous avons souhaité revenir sur les services périscolaires montgermontais qui complètent l'action éducative transmise dans nos écoles.

Nous évoquons souvent les investissements pour améliorer et entretenir le cadre de vie du groupe scolaire Gérard Philippe prenant la forme de travaux d'entretiens et d'aménagements réalisés chaque année dans chaque école ainsi que dans les bâtiments destinés au périscolaire. Après la dernière grande réalisation que fut la construction du pôle enfance jeunesse "La Ruche", nous avons amorcé un tout aussi grand projet : la reconstruction de la cantine municipale ; un investissement à venir, aussi lourd que précieux.

Nous réaffirmons notre attachement aux temps d'activités périscolaires dont la raison d'être puise son sens dans la qualité et la richesse des activités de découvertes et d'enrichissement personnel proposées aux enfants. Cette offre est accessible à tous les élèves inscrits à notre école Gérard Philippe.

Les trois structures jeunesse (centre de loisirs, teen's club et espace jeune) animées par l'association d'éducation populaire Les Francas sont destinées à toutes les familles montgermontaises.

L'ensemble de ces services à destination des enfants bénéficie d'une offre tarifaire tenant compte du quotient familial. Ce calcul participant à la réduction des inégalités sociales.

Toujours attentif à la qualité des services mise en place, nous restons à l'écoute des propositions qui peuvent être formulées en conseils d'écoles, en commission enfance-jeunesse ou bien encore par les représentants des parents d'élèves.

La période des inscriptions pour nos écoles (Gérard Philippe et Notre Dame) est ouverte.

Nous vous rappelons que les dossiers d'inscriptions à l'école Gérard Philippe, sont à retirer à la mairie ou directement sur le site internet de la commune. Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez envoyer un mail à temps-périscolaire@ville-montgermont.fr

La réussite éducative de notre jeunesse nous est chère et, parce que vous, leurs parents, vous nous accordez votre confiance, nous nous engageons à vos côtés pour garantir un accueil et des services adaptés à leurs besoins.



Laurent Prizé, Maire

Distribution : Association des parents d'élèves des écoles
Gérard Philippe

Autour de la Motte avril 2023 - N°209

Bulletin mensuel

Directeur de la publication : Laurent Prizé

Conseillère municipale déléguée à l'information et à la communication : Aurélie de la Motte Rouge

Ont contribué à ce numéro : les services de la mairie, les écoles École Gérard Philippe, Notre Dame,

les associations montgermontaises

(Basket, Tennis, Hand CMG sur Ille, Bons amis, Volley, TCM, dojo, Air Haleur).

Comité de relecture :

Marie-Madeleine Jacob, Christine Truchet,

Anne Daufin, Jean-Yves Quélennec, Nathalie Le Dévéhat (sauf ajouts et modifications de dernière minute).

Mairie - Place Jane Beusnel 35760 Montgermont

02 99 68 83 88

mairie@ville-montgermont.fr - ville-montgermont.fr

Réalisation : Service communication

Crédit images : Freepik

Impression : imprimerie Hauts de Vilaine Châteaubourg



SERVICES PÉRISCOLAIRES

Des temps d'accueil et d'animation pensés pour les enfants

Que font les enfants montgermontais quand ils ne sont pas en classe ? L'accueil périscolaire est un temps de transition entre le temps scolaire et le temps en famille : temps d'accueil du matin et du soir, pause méridienne, les TAP (temps d'activités périscolaires). Au-delà de la mission d'accueil et de restauration de ces temps, la Commune a la volonté de créer des lieux favorisant des moments de détente, de convivialité ainsi que d'éducation et d'apprentissage.

LA PAUSE MÉRIDienne

La pause méridienne est assurée par les services périscolaires municipaux pour les deux écoles Gérard Philipe et Notre Dame. Elle est constituée en deux temps : un repas et un temps d'animation ou un temps d'animation puis un repas selon que les enfants mangent au premier ou au second service.

Le temps d'animation

Chaque jour, les enfants ont le choix entre 4 pôles :

- Le pôle sport animé par deux éducateurs sportifs
- Le pôle création/bidouille : activités de créations de type "paper toys", créa-recyclage, origamis...
- Le pôle temps calme et découverte : l'animateur présent s'adapte aux envies des enfants entre jeux de société, lecture, papotage tranquille...
- Le pôle temps libre : les enfants choisissent ce qu'ils souhaitent faire, les 2 animateurs encadrant ce pôle proposent et les enfants sont libres de faire l'activité proposée ou non.



Retour vers un brassage en mai

Après avoir été contraints par la crise sanitaire de limiter les brassages dans les groupes (chaque classe mangeait systématiquement individuellement), le service périscolaire souhaite revenir au système précédent qui favorisait les rencontres interclasses et inter-écoles. Les élèves de CP/CE

pourront manger ensemble tout comme les CM. Une interaction bénéfique et porteuse de valeurs d'échanges, d'ouverture à l'autre et de partage.



Et si les grands aidaient les petits ?

Pour la prochaine rentrée de mai, il a été proposé aux enfants de classes de CM2 de l'école Gérard Philipe de venir aider les enfants de maternelle pour faire le service à table, participer à leur faire découvrir de nouveaux goûts, les aider à couper leurs aliments ou tout simplement discuter avec eux.

"Un échange intergénérationnel mais à plus petite échelle !" explique Solena Bravo Pinto, responsable des services périscolaires. "Nous souhaitons tout d'abord faire un test, c'est pourquoi pour l'instant seuls 3 élèves de CM2 accompagneront les plus petits un vendredi midi sur deux. En fonction des retours que nous aurons cette proposition pourra être reproduite toute l'année dès la rentrée de septembre."

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire du matin et du soir, dit "garderie" est un temps de transition entre la maison et l'école. C'est un temps pour l'enfant, un temps où il peut laisser libre court à ses envies et à son imagination, passer du temps entre copains et copines, buller, se détendre...

Les enfants y jouent librement à l'intérieur ou à l'extérieur. Les agents municipaux, les animateurs et animatrices ou bien encore les ATSEM proposent aux plus petits des jeux de société, des jeux d'imitation (dînette, bébé...), du dessin, du coloriage, des ateliers manuels rapides. Les enfants qui le souhaitent peuvent aussi simplement se reposer et lire au "coin calme". Lorsque le temps le permet, ils peuvent préférer aller dehors et jouer au ballon, au basket, avec les roues géantes...

Les plus grands ont également le choix de jouer dehors, dessiner, se pauser au calme ou jouer aux jeux de société, lego, jeux d'échec, jeux de dame, fléchettes, jeux de constructions...



TEMPS D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES - TAP

En complément de l'enseignement éducatif, les TAP participent à l'égalité des chances et à l'ouverture au monde. Les Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) ont lieu chaque jour de 15h45 à 16h45. Les lundis et mardis pour les maternelles et les jeudis et vendredis pour les élémentaires.

16 animateurs diplômés
60 TAP différents sur l'année
20 en maternelle et 40 en élémentaire

Langue des signes, cuisine, atelier autour de sens, du goût, des émotions, peintures, bricolage, balade, jardinage, multisports, gymnastique, escrime, big bang circus, aquarelle, éveil corporel, couture, astrono-

Des partenaires

Le service périscolaire met tout en œuvre pour proposer aux enfants une belle diversité d'activités. Si le sport est une valeur sûre, il est aussi important de proposer des univers vers lesquels les enfants n'auraient peut-être pas eu l'envie ou la possibilité de découvrir.

Pour compléter l'offre d'activités proposées par les animateurs communaux du service périscolaire, la Commune travaille avec des acteurs locaux comme les Francas, Accordances, l'école de musique et de danse du Syrenor, des associations montgermontaises et du secteur...

TAP sophrologie

Emilie Sautel, montgermontaise et sophrologue diplômée propose aux enfants de CM1-CM2 des séances découvertes.

En partant de leurs émotions (Quelles émotions puis-je ressentir ? Comment s'expriment-elles dans mon corps, dans mon langage, dans ma tête ? Comment les reconnaître, les accueillir, réagir et les gérer, pour vivre mieux avec elles...) et grâce à des exercices de sophrologie ludiques, chaque enfant se met en contact avec lui-même, avec son corps, se met dans sa petite bulle pour ressentir et écouter ce qui se passe à l'intérieur de lui. Au moyen de mouvements, associés à la respiration, et à son imagination, l'enfant peut évacuer les émotions négatives, les pensées désagréables ou persistantes, et venir petit à petit se détendre et s'apaiser.



"Les TAP sont au cœur de notre projet éducatif. Nous avons pour objectif de proposer des moments de partage, de convivialité et d'ouverture à la culture aux jeunes montgermontais.

Tout cela est possible grâce à l'engagement et à la créativité des agents périscolaires municipaux et des animateurs Francas. Nous pouvons également compter sur nos partenaires institutionnels, associatifs et professionnels.

Pour que le vivre ensemble ne soit pas qu'une belle idée, quoi de mieux en effet que le débat, la découverte des cultures et l'initiation aux arts.

Bertrand Guitton, conseiller délégué à l'enfance



NOMBRE D'ENFANTS FRÉQUENTANT LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

(en moyenne)

Garderie du matin : **40**

Garderie du soir : **de 75 à 90**

Garderie du mercredi midi **15**

Pause méridienne : **360**

TAP maternelle : **70**

TAP élémentaire : **120**

DONNER UNE NOUVELLE VIE

et de nouveaux usages au patrimoine montgermontais

Bâtiments historiques ayant touché de nombreux de montgermontais, les anciennes école et mairie rue Pierre Texier sont au cœur du renouvellement urbain du centre ville et leur devenir a suscité de nombreuses questions. La Municipalité a travaillé pour trouver un compromis.

HISTORIQUE DE L'USAGE DE CE SITE

Au fil des ans, le développement de la commune a conduit plusieurs équipes municipales à délocaliser la mairie puis l'école publique, situées rue Pierre Texier.

Par la suite, l'Espace Jeune s'est approprié les lieux et en a fait un endroit où les adolescents montgermontais ont grandi et construit de nombreux projets.

La commune s'agrandissant et sa population de jeunes également, il a fallu trouver une solution adaptée pour continuer à l'accueillir et lui proposer des lieux de rencontres et d'activités de qualité.

Il a été décidé en 2016 de créer un pôle enfance-jeunesse. "La Ruche", située rue des Courtines, a donc vu le jour et en 2020 les structures jeunesse montgermontaises s'y sont installées ainsi que deux classes élémentaires de l'école Gérard Philipe. Depuis, soit près de trois ans, les bâtiments des anciennes école et mairie rue Pierre Texier ne sont quasiment plus utilisés.

LES ENJEUX

Rue Pierre Texier, partie centrale de la commune, la ville a préempté plusieurs biens immobiliers afin de répondre aux objectifs du Plan Local de l'Habitat (PLH), à savoir accueillir de nouveaux montgermontais.

Ce projet portant le nom de "renouvellement urbain de la rue Pierre Texier" comprend trois îlots :

- La construction d'une résidence senior
- La construction d'appartements et d'une cellule commerciale
- La rénovation des anciennes école et mairie.

Les enjeux de ce site sont donc multiples et ont fait l'objet de plusieurs réunions ces dernières années.

Le précédent projet communiqué à la population en 2019 avait suscité des questionnements du fait de la destruction d'une partie des bâtiments.

En 2020, suite à la crise sanitaire qui avait mis en pause tout projet, la Municipalité a repris le dossier et a souhaité trouver un compromis pour toujours répondre aux objectifs du PLH et également à cette demande d'une partie de la population montgermontaise de conserver l'ancienne école.

Ce nouveau projet a alors réduit le volume d'habitats construits, contraignant les objectifs de la Commune dans la réalisation du PLH métropolitain ainsi que dans l'équilibre budgétaire du projet.

"Lorsque nous avons repris le projet, nous avons été immédiatement confronté aux mêmes problématiques que les élus qui nous avaient précédés, le tout dans un contexte économique et financier plus contraint et d'une surface à construire réduite : quel usage à l'avenir pour l'ancienne école ? Quel coût de rénovation ? Quelles charges de fonctionnement à supporter par la collectivité ?"

Laurent Prizé, Maire

Dans un premier temps, la Municipalité a essentiellement œuvré sur une recherche d'usage. Serait-ce un espace de lieu de vie intégré à la résidence sénior, un espace de coworking, un espace ludique comprenant salle de jeux et escape Game par exemple, un espace intergénérationnel, un espace inclusif avec un atelier d'art participatif, un musée ou bien encore un lieu transitoire pour accueillir les médecins généralistes de la commune... ?

Ces diverses suggestions d'usages n'ont soit pas retenu d'adhésion de la part du Conseil municipal et/ou ne pouvaient pas se financer sans renoncer à des projets attendus et ou engagés (voir ci-contre).

"Il nous faut reconnaître qu'en 2021, nous étions dans une forme d'impasse. La rencontre avec des administrateurs de l'Institut du Gallo et la présentation de leur projet de développement, soutenu financièrement par la Région et par le Département, nous a permis de trouver une solution pour nous aider à financer les travaux en plus de donner au site une dimension supra communale"

LE PROJET



Ce projet permet à la Commune de respecter plusieurs objectifs essentiels :

- Valoriser un patrimoine bâti en lui donnant une nouvelle vie
- Rénover les bâtiments pour qu'ils répondent aux nouvelles exigences de performances énergétiques
- Permettre à l'ancienne cour de l'école de devenir un espace vert et de détente accessible à tous en cœur de ville à proximité des résidences seniors et des écoles
- Mutualiser l'utilisation de l'ancienne mairie entre l'institut du Gallo et d'autres associations (À noter que le projet intègre une mise à disposition des locaux contre paiement d'un loyer)
- Conserver la notion de transmission inhérente à cette ancienne école.



Esquisse d'aménagement - Photo non contractuelle

POINT FINANCIER

Pour rappel, les projets en cours sont :

- Rénovation de la métairie Est en vue d'accueillir dans un premier temps les médecins généralistes dans l'attente de la construction d'un cabinet médical, puis ce bâtiment deviendra un tiers lieu
- Participation à la construction de la future piscine intercommunale
- Reconstruction du restaurant municipal
- Rénovation du plateau sportif
- Réalisation de travaux énergétiques pour réduire les consommations des bâtiments et par extension la facture d'énergie.

La Commune a présenté au Département et à la Région ce projet de rénovation, incluant l'accueil de l'Institut du Gallo, afin de solliciter des subventions. Une délibération a également été prise pour solliciter l'État en complément de financement.

Rennes Métropole a déjà statué sur une contribution à hauteur de 209 000 €.

Faire vivre la richesse linguistique

Un objectif porté par la Région

Depuis 2004, le breton et le gallo sont officiellement reconnus, aux côtés du français, comme les langues de la Bretagne. Elles sont un héritage qu'il est important de sauvegarder, transmettre et développer. En 2018, un nouvel état des lieux a été dressé suite à l'enquête sociolinguistique menée par l'institut TMO Région sur l'usage du breton et du gallo aujourd'hui. Assorties de recommandations du Conseil culturel de Bretagne, ces nouvelles données permettent d'alimenter notre réflexion pour répondre encore davantage aux attentes des Bretonnes et Bretons. Fin 2018, les orientations d'une nouvelle politique linguistique ont été validées : Développer l'usage des langues de Bretagne au quotidien, et dans tous les domaines de la vie courante.

Estimation des travaux : 542 000 € HT

Réalisée par Clarc architecte

Démolition, curage : 32 000 € / Gros œuvre : 68 000 € / Ravalement : 15 000 € / Charpente, bardage bois : 33 000 € / Couverture, ardoises : 59 000 € / Menuiseries extérieures : 50 000 € / Menuiseries intérieures : 32 000 € / Doublages, cloisons, plafonds : 56 000 € / Plafonds suspendus : 10 000 € / Revêtements sols : 21 000 € Peinture : 10 000 € / Plomberie, chauffage, ventilation : 55 000 € / Électricité : 50 000 € / Aménagements extérieurs : 51 000 €.

ATTRIBUTION DES MARCHÉS ET DÉMARRAGE DES TRAVAUX

Si les financements sollicités sont accordés, soit près de 80% du coût du projet, la Commune pourra démarrer les travaux.

De plus, la construction de la résidence seniors portée par la Secib est dépendante des travaux du site des anciennes école et mairie : l'extension ouest de l'ancienne école devant être détruite en amont. Cette destruction ne pouvant être fait distinctement des travaux de rénovation.



"Cela fait désormais près de trois ans que nous travaillons sur une recherche de solutions pour restaurer un site qui se dégrade à grande vitesse. Depuis l'été dernier, les installations de chauffage ne fonctionnant plus, il a été constaté une dégradation importante des bâtiments liée à l'humidité."

Une résidence senior attendue

La résidence senior est un habitat pensé pour les personnes de plus de 60 ans. Il s'agit d'appartements sécurisés, indépendants, inclusifs dans un collectif où est mis en place un projet de vie sociale et partagé. Les habitants peuvent être locataires, co-locataires ou propriétaires. À la différence de la Maison Helena cette nouvelle résidence senior sera accessible pour moitié en location et pour moitié en accession libre et est très attendue par les Montgermontais.es.

Nouvelle réglementation concernant les clôtures

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) définit depuis 2020 les règles de construction et d'occupation du sol pour les 43 communes de la métropole rennaise. C'est un document en permanence questionné afin de s'adapter au contexte environnemental et sociétal. Zoom sur la première modification entrée en vigueur le 12 janvier 2023.

OBJECTIFS

Adapter le PLUi aux enjeux majeurs de la Métropole

- Privilégier le renouvellement urbain avant l'extension urbaine
- Adapter les mobilités et le stationnement aux enjeux structurels et environnementaux actuels
- Actualiser les protections patrimoniales et paysagères.
- Améliorer les règles sur les clôtures afin de répondre aux enjeux paysagers et de préservation de la biodiversité
- Ouvrir des zones à urbaniser à moyen ou long terme selon certaines conditions et contraintes réglementairement (loi ZAN).

Faciliter la compréhension du PLUi

Cette première modification du PLUi porte plus particulièrement sur ces deux points :

LES EXTÉRIEURS DES LOGEMENTS

Désormais, il est obligatoire d'aménager un espace extérieur privatif à chaque logement (jardin, balcon, terrasse ou loggia) de 4m² avec une profondeur et/ou une largeur d'1,60 m minimum.

En cas d'impossibilité (soumis à des critères précis) une compensation par espace extérieur commun (jardin en terrasse ou en toiture) avec une surface minimum est imposée.

CLÔTURES

Les clôtures et les portails participent à la qualité du paysage urbain et doivent :

■ S'intégrer au paysage environnant

Les clôtures contribuent à la qualité des espaces publics, leurs typologies influent sur l'ambiance paysagère du quartier. Ces éléments doivent alors être en harmonie avec la conception architecturale de l'ensemble des constructions.

■ Favoriser la biodiversité et les continuités écologiques ainsi que le respect du cycle naturel de l'eau.

D'une manière générale, le dispositif doit favoriser la perméabilité écologique et permettre le passage de la petite faune. La réglementation et les hauteurs varient en fonction de la zone (se renseigner auprès du service urbanisme).

Le type de clôture varie en fonction de l'ambiance campagne ou zone urbaine.

En campagne :**Pour les clôtures en limite d'une voie ouverte à la circulation automobile et d'un cours d'eau :**

- Haies végétales
- Dispositif à claire-voie composé de matériaux naturels (ganivelles par exemple) ou grillages fixés sur des piquets de bois ou métalliques
- Mur utilisant des matériaux naturels (maçonnerie pierre ou terre).

Un mixte entre tous ces dispositifs est également possible.

Clôture en limite d'un chemin piéton ouvert au public, parc public ou en limite séparative :

- Haies végétales
- Dispositif à claire-voie composé de matériaux naturels (ganivelles par exemple) ou grillages fixés sur des piquets de bois ou métalliques
- Mur maçonné utilisant des matériaux locaux (maçonnerie pierre, terre...)
- Dispositif plein sur une distance maximale de 6 m à répartir au choix sur la totalité des limites concernées est également autorisé.

Un mixte entre tous ces dispositifs est également possible.

En zone urbaine, réglementée par un plan de détail**Clôture en limite avec une voie publique :**

- Mur en continuité avec le bâti
- Mur bahut maçonné uniquement et n'excédant pas 0,70 m de hauteur moyenne qui peut être surmonté d'un dispositif ajouré (plaques béton préfabriquées, bois, plaques ardoises... interdites)
- Dispositif ajouré (grille, grillage... comportant au minimum 50% de vide, réparti de manière homogène sur toute la surface).

Clôture en limite séparative :

- Grillage fixé sur des piquets de bois et métalliques
- Haies végétales doublées ou non d'un grillage
- Dispositif plein sur une distance maximale de 4 m dans le prolongement de la construction en limite séparative. Au-delà de 4 m, la clôture ne peut comporter des parties pleines sur plus d'un tiers de sa hauteur.

Matériaux interdits

Le plastique (exemple PVC) est interdit pour les clôtures, hors portails et grillage plastifié.

Les plaques de soubassement à l'exception du soutènement des terrains existants ou remblayés, sont interdites.

Matériaux composites

Les élus métropolitains n'ont finalement pas souhaité interdire les matériaux composites car ils présentent de meilleurs qualité et aspect que le plastique et peuvent être composés en majorité de matériaux naturels.

CLÔTURES À CLAIRE-VOIE



Un dispositif à claire-voie est composé d'éléments espacés créant une alternance de pleins et de vides (avec 50% minimum de vide).

Il ne doit donc pas comporter de lames de remplissage (lames de quelques centimètres en PVC ou en bois qui se glissent notamment dans les panneaux soudés)



La largeur maximale de chaque élément plein est limitée à 1 m.



Les claires-voies ne doivent pas comporter de brise-vue sauf les clôtures végétales qui peuvent être doublées d'un dispositif provisoire naturel (ex : brande de bruyère, canisse de bambou ou d'osier...).

Le brise-vue est retiré une fois que la végétation a atteint sa hauteur.



Un passage d'une hauteur de 8 cm pour la petite faune est exigé ponctuellement au ras du sol (hérissons, écureuils, lapins, belettes, taupes, blaireaux...)

PANNEAUX DE GRILLAGE VÉGÉTALISÉS

Oui, les dispositifs de type "Haie Prête à planter" (lierre sur grillage) sont admis au titre des grillages supports de plantes grimpantes. Ils constituent une réponse intéressante aux objectifs de sécurité, intimité et faible entretien, tout en occupant peu d'espace notamment sur des parcelles de faibles dimensions.

À privilégier : les clôtures végétales

Pourquoi ?

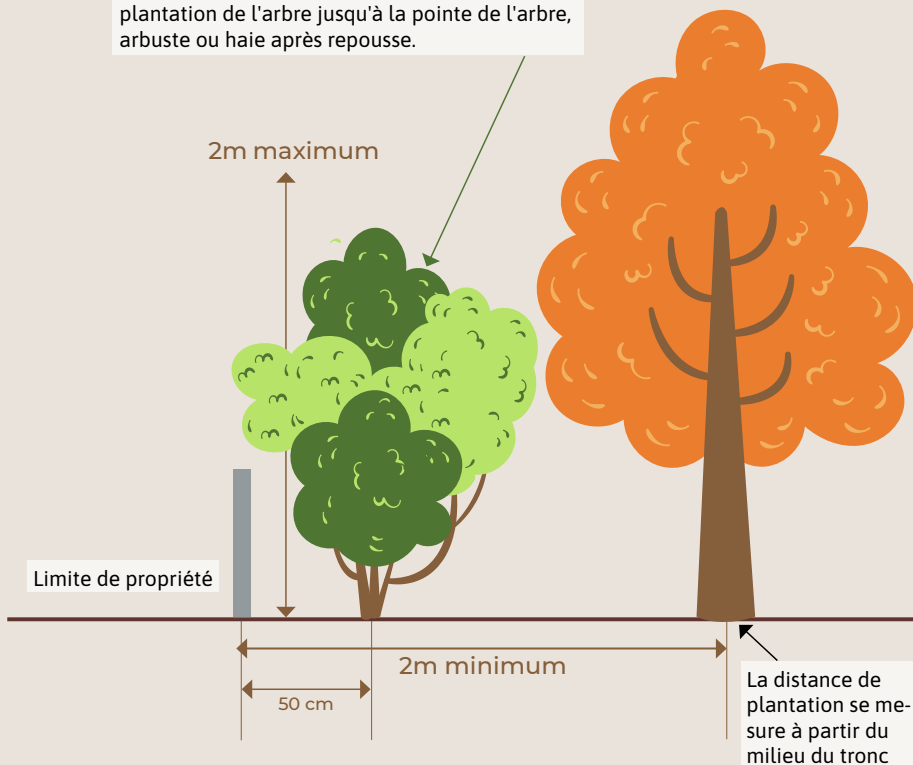
- Maintenir une part de nature en ville : source de bien-être et de qualité du cadre de vie
- Favoriser les perméabilités écologiques (faune et flore)
- Rafraîchir en période de températures élevées (adaptation au changement climatique)
- Faciliter l'écoulement des eaux de surface.

PLANTATIONS D'ARBRES, D'ARBUSTES ET D'ARBRISSEAUX

Règle du code civil (article 671)

Les plantations d'arbres, d'arbustes et d'arbrisseaux (les fleurs, les vignes... ne sont pas concernées) des règles sont à respecter en terme de distance et de hauteur.

La hauteur limite admise se calcule du sol de plantation de l'arbre jusqu'à la pointe de l'arbre, arbuste ou haie après repousse.



Et si mon idée rendait tout le monde heureux ?

Après la mise en place d'une politique de gestion des arbres sur la commune, le permis de végétaliser, l'organisation de la Fête de la Nature et la création d'un jardin partagé, la Municipalité poursuit sa politique de participation citoyenne en faveur de la biodiversité et lance son premier "budget participatif" dédié à la biodiversité.



"Vous êtes nombreux à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le cadre de vie montgermontais, aussi, pour valoriser vos initiatives, nous avons décidé de lancer notre première édition du budget participatif biodiversité."

Nathalie Le Dévéhat, adjointe aux espaces verts, à la mobilité et à la biodiversité

DES PROJETS PAR ET POUR LES HABITANTS

L'objectif de ce budget participatif est de vous permettre de proposer des projets qui vous ressemblent et qui amélioreront le cadre de vie montgermontais en favorisant la biodiversité.

Ce budget participatif est ouvert à tous les habitants, de tout âge, mais également aux associations ou aux collectifs. Une enveloppe de 5 000 € sera allouée à la réalisation du ou des projets ayant obtenu le plus de votes citoyens.

QUELS PROJETS ?

Les projets déposés devront être en lien avec la préservation ou l'amélioration de la biodiversité (animale ou végétale). Ils devront être localisés sur les espaces ou les bâtiments publics, servir l'intérêt général et avoir une portée collective.

UN COMITÉ DE PILOTAGE AVEC DES VOLONTAIRES MONTGERMONTAIS

Avant d'être soumis au vote des citoyens les projets auront été examinés pour vérifier leur faisabilité par le comité de pilotage (CoPil) composé de Nathalie Le Dévéhat, adjointe déléguée aux espaces verts, à la mobilité et à la biodiversité, de six élus et/ou membres de la commission biodiversité, de Laurence Louis, responsable des services techniques et Nicolas Saulnier, responsable des espaces verts ainsi que de six montgermontais.es volontaires de plus de 14 ans (les membres du CoPil, de la commission biodiversité et du Conseil municipal ne pourront être porteurs de projet).

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR MEMBRE DU COMITÉ DE PILOTAGE ?

Pour postuler, deux conditions :

avoir plus de 14 ans et être montgermontais !

Envoyez votre candidature à

budgetparticipatif@ville-montgermont.fr

ou déposez-la à l'accueil de la mairie avant le 11 juin.

RÉUNION

Publique

Le projet vous intéresse ?

Vous souhaitez plus d'informations ?

**Rendez-vous mardi 11 avril
à 19h salle du Conseil municipal**

Réunion publique d'information
et de lancement du projet.

Vous n'êtes pas disponible ce jour ?

Vous retrouverez toutes les informations
nécessaires pour participer ainsi que le
planning sur le site internet de la com-
mune dès le 12 avril et dans le prochain
numéro d'Autour de la Motte.



1 MOIS 1 DISCIPLINE

Dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris et du label Terre de Jeux 2024, la Commune met en avant les disciplines sportives olympiques et proposées sur la commune via les associations montgermontaises. Pour ce mois d'avril, la présentation d'une discipline connue et pratiquée par un très grand nombre : le football.

LE FOOTBALL

Si le football tire ses origines de la Chine ancienne, c'est bien en Angleterre que sa forme moderne a vu le jour, jusqu'à devenir aujourd'hui le sport le plus populaire au monde. Dans les rues de l'Angleterre du Moyen-Âge, de nombreux joueurs se rassemblent pour déplacer une vessie de porc d'un bout à l'autre de la ville et ainsi marquer un but, dans des manifestations aussi violentes que populaires. Au 16^e siècle, les écoles anglaises codifient les règles de ce sport et transforment les violentes mêlées en un sport à part entière.

En bref

Les matchs des deux tournois se disputent sur un terrain de football en gazon, à 11 contre 11, pendant deux mi-temps de 45 minutes. La compétition féminine ne diffère pas de celles organisées par la FIFA, opposant les équipes seniors des pays qualifiés. Une différence apparaît dans les règles du tournoi masculin quant à la composition des effectifs. En effet, concernant la compétition masculine, seuls les joueurs entrant dans la catégorie moins de 23 ans peuvent participer, à l'exception de trois joueurs plus âgés. Le football est également un des seuls sports dont la compétition commence avant la cérémonie d'ouverture, du fait du nombre de matchs à organiser. Ainsi, depuis les Jeux de Sydney en 2000, les tournois commencent deux jours avant le début officiel des Jeux.

Histoire olympique

Le football est arrivé très tôt au programme olympique, dès les Jeux de Paris en 1900. Il ne l'a ensuite pas quitté. Le football féminin fait son entrée au programme olympique aux Jeux d'Atlanta, en 1996. L'Europe domine le palmarès olympique jusqu'en 1992, où l'Espagne devient la dernière nation européenne à remporter une médaille d'or dans le tournoi masculin. Beaucoup de grands noms du football ont inscrit les Jeux Olympiques à leur palmarès, comme Ferenc Puskás en 1952, Lev Yachine en 1956, Samuel Eto'o en 2000, Lionel Messi en 2008 ou encore Neymar en 2016.

Épreuves en 2024

Les tournois de football se dérouleront du 24 juillet au 10 août et se joueront dans six stades de province : Bordeaux, Nantes, Lyon, Saint-Etienne, Nice, Marseille.

Source: <https://www.paris2024.org/fr/sport/football/>



L'équipe Futsal du FCCM est leader en D1 et en passe de rejoindre la R2

Le FCCM Football Club la Chapelle Montgermont

En 2015, le club historique de football de Montgermont a fusionné avec la Chapelle des Fougeretz pour devenir le FCCM.

Il accueille des joueurs et joueuses à partir de 6 ans et jusqu'à 60 ans, pour le doyen du club. Les équipes du club évoluent au niveau départemental et régional. En plus d'une activité de football traditionnel, le FCCM propose aussi du Futsal adulte (football en salle) et une section de sport adapté "Foot en marchant".

À disposition du club se trouvent différents équipements comme le stade Émile Chevalier à Montgermont et le stade Léo Lagrange à La Chapelle des Fougeretz.

Le FCCM repose sur un encadrement sportif diplômé qui permet aux licenciés d'apprendre et de progresser dans un cadre référent.

Appel aux bénévoles !

Le rôle des bénévoles est extrêmement important pour la vie du club et si vous souhaitez vous investir au niveau de l'encadrement ou de la gestion administrative, le FCCM recrute !

L'association se veut porteuse de nombreuses valeurs telles que la famille, la solidarité, le travail, le plaisir et le respect qu'elle cherche à diffuser lors de chaque rencontre ou évènement.

Les JO seront une occasion supplémentaire pour les Montgermontais.es et Chapellois.es de se rassembler.

Suivez les actualités du FCCM sur leur site internet ainsi que leur Facebook !

Contact : fccm35@gmail.com



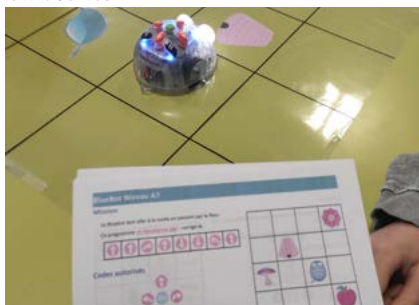
100^e jour d'école

Les classes de CP de Mesdames Corbel, (CP-CE1), Gillet, Erussart (CE1) et Manceau (CE2) participent au projet "Chaque jour compte", dans lequel les élèves comptent le nombre de jours d'école. Le 8 mars, pour le 100^e jour, les enfants ont fabriqué des couronnes avec le nombre 100, qu'ils ont fièrement portées lors de défis sportifs : faire 10 statues et les tenir chacune pendant 10 secondes, faire 100 sauts sur un pied, réaliser 100 squats et enfin, rester silencieux pendant 100 secondes. Les enfants (et leurs familles) ont également réalisé chez eux des collections de 100 objets qui sont exposées dans le hall de l'école élémentaire.

Codage et programmation

Tous les élèves de l'école élémentaire de Gérard Philippe ont été ou seront

formés au codage et à la programmation. Sur des supports tablettes ou grâce à des petits robots programmables, tels que Bluebot et Beebot, les élèves s'amusent à résoudre des problèmes de déplacement de robots. Il s'agit de pouvoir anticiper un trajet pour pouvoir programmer son robot ou son personnage. Evidemment, il y a des contraintes imposées en fonction du niveau de chacune ! Ces activités, perçues d'abord comme un jeu, développent la créativité, la communication entre pairs et la résolution de problèmes en équipe. Une excellente façon de voir physiquement et concrètement les fruits de sa réflexion dans une application fonctionnelle et amusante !



La Boum de l'APE

Après le succès, l'année dernière, de la boum "improvisée" à l'issue du spectacle de Yohann Gauthier, magicien

montgermontais, l'APE a décidé de réitérer l'expérience de la boum, tout en proposant aux enfants d'être eux-mêmes les acteurs du spectacle qui la précéderait. Un peu timides, les enfants ne se sont pas bousculés pour monter sur scène ! 3 groupes se sont présentés : Coline, accompagnée d'Adèle et Éloïse, avec des tours de magie ; Julia, Ella et Arthur avec un spectacle de danse ; Domitille avec une représentation de gymnastique. Les artistes ont largement performé et ont été fortement applaudis. Il s'avère que certains enfants, galvanisés par le courage et les prouesses de leurs camarades ont d'ores et déjà fait part de leur envie de se produire à leur tour l'an prochain ! Les titres de musique, choisis préalablement par les enfants, ont ensuite résonné dans la salle et tous ont pu danser, chanter, se déhancher ! Les ventes de boissons et gâteaux confectionnés par les familles (merci à elles !) permettront de financer, cette année encore, des projets d'école.



Prochain rendez-vous de l'APE la fête de l'école le 1^{er} juillet !

ÉCOLE NOTRE DAME

Mini-serres

En suivant un cahier des charges précis, en petits groupes, les élèves de la classe de CM ont fabriqué des mini-serres. Ils ont ainsi pu mettre en évidence l'effet de serre dont ils entendent tant parler. Prochaine étape : la réalisation de semis. Si tout se passe bien, nos jardiniers amateurs auront de quoi alimenter leur bac du potager de l'école.



Tennis de table à la maternelle

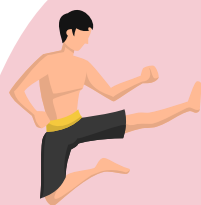


Après avoir proposé un cycle de tennis de table aux élèves de GS, CP et CE1, c'est au tour des élèves de maternelle ! Ils participent à des séances d'initiation aux jeux de raquette avec Olivier, animateur sportif du comité d'Ille-et-Vilaine. Ils apprennent à tenir une raquette, à se déplacer sur un parcours avec une balle dans un verre, à lancer un ballon de baudruche. Il n'y a pas d'âge pour se mettre au tennis de table !

La caserne des pompiers

Visite chez les pompiers pour les enfants de maternelle de l'école Notre Dame. Une présentation de leur métier, une visite de la caserne qui leur a permis de découvrir les différents véhicules, camions et ambulances utilisés lors des interventions. Et quel bonheur de manipuler la lance et d'admirer la grande échelle si impressionnante ! Les enfants ont même essayé le casque et la veste de pompiers !





50

DOJO

Préparation de l'anniversaire

Le Dojo Montgermont fêtera ses 50 ans à la fin de l'année 2023. Afin de préparer cet anniversaire, le bureau de l'association est à la recherche de tous documents et/ou informations (articles de presse, photos, témoignages, noms des anciens présidents, ...) qui permettront de retracer son historique.

Si vous avez été licencié.e(s) du club, n'hésitez pas à le faire savoir !

Contact : Carole Gilles, présidente au 06 62 06 57 03
car.gilles@wanadoo.fr



BASKET

Classement au début des matchs retour

Tableau des équipes masculines :

Seniors 1 : 8^e de Pré-nationale
Seniors 2 : 1^{ère} de D2 Haute
U20 : 4^e de D2
U17 : 3^e de D3
U15 : 6^e de D2
U13 : 2^e de D3

Tableau des équipes féminines :

Seniors 1 : 1^{ère} de Pré-régionale
Seniors 2 : 1^{ère} de D2 Haute
Seniors 3 : 1^{ère} de D2 Basse
U18 : 2^e de D2
U15 : 6^e de D2
U13 : 1^{ère} de D4

L'équipe M13F



VOLLEY

Coupe de Bretagne

Équipe M13

Le 5 mars le Montgermont Volley Ball Club accueillait le 4^e tour de la Coupe de Bretagne catégorie moins de 13 ans. L'équipe Montgermontaise, composée de Callie, Thelma, Soline, Valentine, Nolwenn, Alexandra et Anouk et entraînée par Claire Pelhâtre a gagné ses deux matchs face aux équipes de Vannes et de Betton.

L'équipe se qualifie alors pour le 5^e tour de ce challenge régional qui se tiendra le 2 avril au CPB de Rennes et contre le CPB de Vannes (2^e équipe).

Équipe M15

Le 2^e tour pour l'équipe M15, se déroulait le 12 mars à Fougères. Comme les M13F, les joueuses ont gagné leurs deux matchs face à l'équipe locale et celle de Moulins. Bravo à Alexandra, Tiphaine, Lisa, Axelle, Clara, Camille, Joséphine et Orlane et leur entraîneur Marc Garagnon.

Prochains matchs à domicile (Courtines)

- Samedi 8/04 à 18h30 Région F - Cesson St Brieuc Volley
- Samedi 22/04 à 21h N3F - Neuville Sports

TENNIS

L'équipe 1 en R2

Une journée de compétition

La rencontre du 5 mars a sonné comme celle de tous les dangers... L'équipe du Tennis Club Montgermontais devait absolument gagner à domicile pour assurer sa montée en Régionale 2.

Le contrat a été rempli et d'une belle manière par des joueurs qui n'ont pas laissé la moindre chance à l'équipe adverse (Plérin).

Pour le suspense, il y a eu Gaël, entraîneur et capitaine du club. Ce dernier a bataillé pour venir à bout d'un adversaire très coriace. Il aura fallu attendre un peu plus de deux heures et un très bon tie-break pour que la victoire soit définitivement assurée. Une 3^e montée successive de division en 3 ans !

Championnats jeunes

Les couleurs du TCM sont bien représentées avec 7 équipes filles et garçons sont actuellement engagées en championnat.



De gauche à droite Romuald - Olivier - Gaël - Amaury - Antoine

Championnat D2/D3 - 11/13 filles

Samedi 11 mars, les jeunes Montgermontaises recevaient pour la phase finale de leur championnat les équipes de Liffre, Maure de Bretagne, Bois d'Orcan et Pleurtuit. Au delà des résultats où Montgermont termine 1^{ère} ex æquo, il faut également souligner les messages de remerciements des autres clubs : "Merci pour l'accueil et l'organisation", "C'était super! Les filles étaient ravies !" "Et en effet ça serait top de refaire une aprèm comme celle là"



HAND

Des graines de champions

Les "mini-handballeurs" du club de hand CMG sur Ille se sont mesurés aux équipes de Betton et de Châteaubourg samedi 4 mars.

Encadrés notamment par Philippe Vauléon, président de l'association et Arnaud Mathieu, une quarantaine d'enfants ont pratiqué leur sport favori via différents matchs.

Ces rencontres sont toujours l'occasion pour eux de progresser tant individuellement que collectivement.

Les jeunes arbitres ont également pu s'exercer à manier le sifflet !

Après une matinée aussi sportive, tous se sont régalez autour de gâteaux faits maisons par de super parents/supporters et quelques boissons !

À NOTER !

- Pour venir encourager les équipes montgermontaises, passez au gymnase de la Duchesse Anne !
- Le planning des futurs rencontres y sera désormais régulièrement affiché.
- Assemblée générale le 3 juin.

AIR HALEUR

Ils chantent avec les enfants du Centre de loisirs



MASSAGE SHIATSU

Valérie Merelle



Infirmière depuis maintenant 18 ans, Valérie Merelle eut un jour besoin d'élargir sa vision du soin et c'est au travers du shiatsu qu'elle y est arrivée.

Le shiatsu est une discipline manuelle japonaise se basant sur les principes de la médecine traditionnelle chinoise. Il signifie littéralement "pression des doigts".

Le massage s'effectue au sol sur un futon et par-dessus les vêtements.

"J'effectue des pressions à l'aide des pouces et des paumes, des étirements ainsi que des mobilisations douces. La séance dure un peu plus d'une heure. Je rétablis ainsi une bonne circulation de l'énergie au travers des méridiens (canaux par lesquels l'énergie circule) qui parcourent tout notre corps visant à le détendre ou le tonifier et calmer

le mental. Nous cumulons au quotidien des tensions, engendrées par les émotions, le climat et bien d'autres facteurs, qui bloquent cette circulation d'énergie provoquant ainsi divers symptômes (par exemple : troubles digestifs, problème de sommeil, fatigue, troubles gynécologiques, douleurs lombaires, stress...)."

L'objectif de Valérie Merelle est de faire connaître le shiatsu qui invite les personnes à prendre un temps pour elles et à apprendre à écouter leur corps. Le shiatsu s'adresse à tous et à tout âge : enfants, adultes, femmes enceintes...

6 bis rue Pierre Texier
appel ou sms au 07 49 28 35 83
valeriemerelle.shiatsu@gmail.com

MICRO CRÈCHE

Lyli et Tichat

Voilà presque dix ans que Sarah et David Racapé se sont rencontrés, dix belles années qui ont pu voir naître de beaux projets et surtout leurs deux petites filles : Louise et Joséphine. La famille "Tichat" était née.

Avec l'arrivée de leur premier bébé, ces jeunes parents ont découvert à quel point il peut être difficile de trouver un mode de garde, un lieu où laisser ses enfants en toute sécurité et en toute confiance. C'est à partir de ce moment que le cheminement vers la création de Lyli et Tichat a commencé.

"Trois ans plus tard, Joséphine arrive, et rien n'a changé..."

Nous décidons donc qu'il est temps de nous lancer dans la folle et belle aventure de l'entrepreneuriat et de créer notre propre petit cocon pour accueillir ces familles et leur permettre d'envisager plus sereinement le retour au travail.

Nous avons à cœur que chacun se sente chez soi, chez Lyli et Tichat, l'équipe, les enfants mais aussi les parents.

Et pour ceux qui se demandent pourquoi Lyli et Tichat, Lyli est un hommage à Lydia, la maman de Sarah, notre bonne étoile, et Tichat vous l'aurez compris, c'est notre famille."



1 rue de la Marebaudière
09 83 90 44 10
contact@lyli-tichat.fr



*Réunion
d'information
11/04 à 19h
Salle du
Conseil
municipal*

BUDGET

**Participatif
biodiversité**

Montgermont